

B. Décisions :

Décision ICC-ASP/13/Dec.2

Adoptée à la seizième séance plénière, le 25 juin 2015, par consensus

ICC-ASP/13/Dec.2

Décision pour déroger à l'interdiction de proposer la candidature de quatre membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge en vue de leur réélection

L'Assemblée des États Parties,

Considérant les vacances de poste qui se sont produites tout au long de 2014 au sein de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, et en vue de favoriser la continuité des travaux de ladite Commission,

Décide de déroger à l'interdiction, stipulée au paragraphe 6 du mandat de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge (annexe au document ICC-ASP/10/36), de proposer la candidature de quatre des premiers membres de ladite Commission en vue de leur réélection.